

LOGEMENT

Construction de 55 logements sur le Champ des Pommiers



► Pour répondre aux besoins des familles arnolphiennes en attente d'un logement, la commune a trouvé un accord avec l'État pour le financement de la construction de 55 logements sur le lieu dit "le Champ des Pommiers". La parcelle de 5 000 m² est située dans le triangle délimité en l'un de ses sommets par les rues du Palais et de la Chapelle Saint-Fiacre. Le bailleur social I3F a été retenu. ◀

En 2014, la commune apprend que, dans le cadre du plan de gérontologie des Yvelines, son projet de construction d'une Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées (MARPA) n'est pas retenu par le Conseil Départemental.

La commune prend aujourd'hui en main son destin en ayant recours au bailleur social I3F, pour la construction de 55 logements sur le Champ des Pommiers. « Il s'agit de répondre aux attentes de nombreuses familles arnolphiennes, de jeunes couples mais aussi de personnes âgées. Le bailleur I3F a été retenu pour sa réputation de qualité architecturale, la possibilité de financement par l'État et la valorisation du terrain », précise Joëlle

Gnermi, adjointe au maire, en charge notamment de l'urbanisme. Le projet sera constitué de petits bâtiments de 1 étage avec combles ou de 2 étages maximum, de 4 maisons de ville, d'un parking souterrain et d'une venelle piétonnière. Les bâtiments répondront aux exigences environnementales, notamment à la norme RT 2012 limitant la consommation d'énergie et seront labellisés HQE, Haute Qualité Environnementale. Le Champ des Pommiers sera vendu 900 000 €. Ce montant a été le point principal de discussion. En mai, un autre bailleur se déclarait incapable d'équilibrer le financement de l'opération même sous forme de bail emphytéotique de 40 ans. En juin, une autre opéra-



tion proposait le rachat du terrain pour 120 000 €. L'État, au travers de son service de la DDT et de l'EPFY fait un effort significatif pour permettre la réalisation de cette opération. La commune apportera une contribution financière à hauteur de 325 000 €, correspondant au montant du prélevement SRU pour les années 2014, 2015 et 2016. Le dépôt du permis de construire est envisagé pour mi-2016.